
VI. AIDE AUX EXPORTATEURS

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société d'État qui présente un intérêt vital pour les hommes d'affaires canadiens. Son porte-parole auprès du Parlement est le ministre du Commerce international. Son rôle consiste à faciliter l'expansion du commerce d'exportation du Canada, en offrant des assurances des crédits à l'exportation, des garanties, des prêts et d'autres avantages financiers pour permettre aux exportateurs canadiens de soutenir la concurrence internationale.

Les principales attributions de la SEE sont les suivantes:

1. garantir l'exportateur canadien contre le non-paiement dû aux risques politiques ou aux risques de crédit qui échappent à son contrôle ou à celui de l'acheteur, lorsque les ventes à l'exportation s'effectuent sur des bases normales de crédit. Presque toutes les transactions d'exportation peuvent être assurées, non seulement celles qui touchent des marchandises ou des services techniques, mais aussi des exportations "invisibles", tels les services de gestion, les programmes publicitaires, la cession sous licence ou la vente de brevets, marques déposées, droits d'auteur, etc.,
2. accorder des garanties appropriées aux banques à charte ou à toute personne offrant, dans une vente à l'exportation, un financement où le fournisseur se trouve sans recours possible. L'organisme peut aussi accorder des garanties dans le cas d'un prêt consenti à un acheteur étranger de biens et services canadiens;
3. financer les acheteurs étrangers de biens d'équipement et services connexes canadiens apparentés lorsque des conditions de crédit à long terme sont nécessaires et ne peuvent être obtenues auprès de prêteurs commerciaux. D'importants services d'ingénierie et autres services techniques (*sauf les études de faisabilité*) peuvent être financés, même si les ventes ne débouchent pas sur des exportations de marchandises;
4. assurer les investissements canadiens à l'étranger contre les risques non commerciaux: pertes par confiscation, expropriation, guerre ou révolution, ou encore l'impossibilité de rapatrier le capital ou les gains.